

# NOTE SYNTHETIQUE

## SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2020

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

### DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉES 2015 A 2019

#### **1/ Population**

Population totale : source INSEE

2015	2016	2017	2018	2019
20 037 hab	19 840 hab	20 358 hab	19 967 hab	19 823 hab

#### **2/ L'analyse des ratios**

*Il est rappelé que la CCAVM a adopté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui a eu un certain nombre d'incidences budgétaires en dépenses et en recettes (et qui se retrouvent dans les ratios).*

##### **① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :**

2015	2016	2017	2018	2019
289 €	335 €	527 €	553 €	572 €

2017 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'explique principalement par les attributions de compensations versées aux communes du fait de la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2018, la hausse des dépenses est due principalement à la création du budget annexe « Zone d'activités du Bonjuan » et à l'augmentation des travaux de voirie délégués par les communes.

Pour 2019, la hausse des dépenses s'explique notamment par la forte hausse des travaux de voirie délégués par les communes.

##### **② Dépenses d'équipement brut / habitant :**

2015	2016	2017	2018	2019
66 €	89 €	71 €	35 €	71 €

On observe une forte diminution en 2018 par rapport aux années précédentes.

Pour rappel :

- 2016 : construction de la crèche CAPUCINE (443 844 €),
- 2017 : remboursement d'un emprunt à court terme pour la crèche CAPUCINE (600 000 €).
- 2019 : versement du fonds de concours pour la piscine d'AVALLON (1 000 000 €).

##### **③ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :**

2015	2016	2017	2018	2019
326 €	396 €	579 €	595 €	634 €

A compter de 2017, les recettes nouvelles sont liées à la perception de la fiscalité professionnelle unique. L'augmentation en 2018 provient de la création du budget annexe « zone d'activités du Bonjuan » et en 2019 des travaux de voirie délégués.

④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
12,86 €	6,46 €	57,76 €	57,47 €	55,95 €

Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été importante : - 243 342 € entre 2014 et 2016.

Si la dotation de compensation est restée relativement stable (- 3 382 € entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (288 565 € en 2014 contre 48 605 € en 2016).

A partir de 2017, le passage en fiscalité professionnelle unique a permis d'obtenir une augmentation importante de la DGF mais la dynamique, depuis est à la décroissance de la dotation (-66 787 €).

Pour rappel :

- DGF 2014 perçue par la CCAVM : 371 553 € (288 565 € + 82 988 €),
- DGF 2015 perçue par la CCAVM : 257 761 € (176 584 € + 81 177 €),
- DGF 2016 perçue par la CCAVM : 128 211 € (48 605 € + 79 606 €),
- DGF 2017 perçue par la CCAVM : 1 175 834 € (354 550 € + 821 284 €),
- DGF 2018 perçue par la CCAVM : 1 147 429 € (343 295 € + 804 134 €),
- DGF 2019 perçue par la CCAVM : 1 109 047 € (323 373 € + 785 674 €).

⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
60 €	73 €	254 €	262 €	266 €

Outre l'impact de la fiscalité professionnelle unique, ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de l'intégration, dans la CCAVM le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de trois nouvelles communes : ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCYS et MERRY-SUR-YONNE.

Les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 2016 et sont les suivants :

	Taux d'imposition
Taxe habitation	2,60 %
Taxe foncière bâtie	2,28 %
Taxe foncière non bâtie	5,02 %

⑥ Encours de la dette / habitant :

L'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques chaque fin d'année.

Encours total de la dette en 2015 : 8 980 000 €,

Encours total de la dette en 2016 : 9 128 000 €,

Encours total de la dette en 2017 : 8 592 553 €,

Encours total de la dette en 2018 : 8 083 657 € (dont 4 090 000 € pour les parcs d'activités).

Encours total de la dette en 2019 : 8 627 723 € (dont 3 925 590 € pour les parcs d'activités).

Par habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
448 €	460 €	422 €	405 €	435 €

### 3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2019

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 711 379,35	1 548 002,88	7 237 840,86	8 037 419,25	8 949 220,21	9 585 422,13
Résultat n		-163 376,47		799 578,39		636 201,92
Intégration Résultat n-1		-221 064,74		451 635,67		230 570,93
Résultat définitif		<b>-384 441,21</b>		<b>1 251 214,06</b>		<b>866 772,85</b>
Reste à réaliser	632 283,08	520 998,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	6 170 726,94	6 173 939,58	3 803 991,04	3 802 748,19	9 974 717,98	9 976 687,77
Résultat n		3 212,64		-1 242,85		1 969,79
Intégration Résultat n-1		-1 969,79				-1 969,79
Résultat définitif		<b>1 242,85</b>		<b>-1 242,85</b>		<b>0,00</b>

ZAE de VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	29 980,54	33 026,29	24 737,73	25 907,01	54 718,27	58 933,30
Résultat n		3 045,75		1 169,28		4 215,03
Intégration Résultat n-1		-8 365,99		4 150,96		-4 215,03
Résultat définitif		<b>-5 320,24</b>		<b>5 320,24</b>		<b>0,00</b>

Zone Bonjuan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	86 596,73	0,00	480,50	90 477,22	87 077,23	90 477,22
Résultat n		-86 596,73		89 996,72		3 399,99
Intégration Résultat n-1				0,00		0,00
Résultat définitif		<b>-86 596,73</b>		<b>89 996,72</b>		<b>3 399,99</b>

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	56 389,52	57 919,53	33 506,78	80 713,21	89 896,30	138 632,74
Résultat n		1 530,01		47 206,43		48 736,44
Intégration Résultat n-1		-48 736,44				-48 736,44
Résultat définitif		<b>-47 206,43</b>		<b>47 206,43</b>		<b>0,00</b>

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	57 489,79	94 463,19	1 591 343,24	1 623 849,02	1 648 833,03	1 718 312,21
Résultat n		36 973,40		32 505,78		69 479,18
Intégration Résultat n-1		-55 148,69		3 740,83		-51 407,86
Résultat définitif		<b>-18 175,29</b>		<b>36 246,61</b>		<b>18 071,32</b>
Reste à réaliser	25 280,85	6 747,70				

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	83 584,48	104 667,65	2 538 341,20	2 623 857,98	2 621 925,68	2 728 525,63
Résultat n		21 083,17		85 516,78		106 599,95
Intégration Résultat n-1		31 701,28		-55 691,72		0,00
Résultat définitif		<b>52 784,45</b>		<b>29 825,06</b>		<b>82 609,51</b>
Reste à réaliser	88 634,62	39 096,00				

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	8 109 550,62	8 012 019,12	15 230 241,35	16 284 971,88	23 339 791,97	24 296 991,00
Résultat n	0,00	-97 531,50	0,00	964 733,81		957 199,03
Intégration Résultat n-1	0,00	-303 584,37	0,00	403 835,74		100 251,37
Résultat définitif		<b>-401 115,87</b>		<b>1 368 569,55</b>		<b>970 853,67</b>

La CCAVM a terminé l'année 2019 avec un excédent cumulé de 970 853,67 € qu'il convient de reporter en 2020.

## L'INVESTISSEMENT 2020

- ✚ Finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- ✚ Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- ✚ Réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti de la collectivité et aménagements dans les bâtiments,
- ✚ Accompagnement des porteurs de projets en matière d'immobilier d'entreprises,
- ✚ Lancement des travaux du projet du véloroute,
- ✚ Mise aux normes des déchetteries,
- ✚ Construction de la déchetterie de Saint-brancher,
- ✚ Réalisation des travaux du rû Tancoin,
- ✚ Equipements pour le Service Technique de la CCAVM,
- ✚ Extension de l'ALSH,
- ✚ Réfection de la toiture et mise aux normes électrique du 1<sup>er</sup> étage de la crèche Caribou,
- ✚ Renouvellement de matériel informatique et de licence.

## BUDGET PRINCIPAL 20

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

CHAP.	DEPENSES TTC	Réalisé 2019	BP 2020	% BP 2020 / Réalisé 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 167 779,53	432 102,00	- 63,00 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	504 684,00	569214,00	+12,79 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 906 830,00	4 062 875,00	+3,99 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 487 996,55	1 696 361,00	+14,00 %
66	CHARGES FINANCIERES	51 278,89	76 238,00	+48,68 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	122,00		
	DEPENSES REELLES	7 004 624,47	6 570 861,00	-3,96 %
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 271,89	192 357,00	+26,04%
022	DEPENSES IMPREVUES		389 623,65	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		468 762,12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 237 840,86	7 887 532,77	+8,98%

Chapitre 011 = charges à caractère général : - 63,00 %

La diminution des charges à caractère général s'explique par la non inscription des travaux délégués de voirie qui seront inscrits en section d'investissement.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 12,79 %

L'augmentation des charges résulte notamment :

- De la suppression des emplois aidés pour un certain nombre de postes permanents,
- De la création d'un nouveau poste pour l'animation du PCAET à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Chapitre 014 = atténuation de produits : + 3,99 %

Dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCAVM reverse aux communes des attributions de compensation. L'augmentation résulte de l'inscription de 150 000,00 euros au titre de la taxe de séjour qui est reversée en totalité à l'OTI (*à rapprocher du chapitre 73 des recettes de fonctionnement*).

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 14,00%

L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du versement des subventions d'équilibres aux budgets annexes.

Chapitre 66 = Charges financières : + 48,68 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts. Un emprunt de 1 000 000,00 euros a été réalisé en 2019 pour verser le fonds de concours relatif à la réhabilitation de la piscine d'AVALLON.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : +26,04 %

Le montant des amortissements augmente (amortissement des subventions immobilières d'entreprises, du terrain de la pharmacie).

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

CHAP	RECETTES	Réalisé 2019	BP 2020	% BP 2020 / Réalisé 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	11 995,36	1 756,00	- 85,36%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 174 919,93	271 272,00	- 76,91%
73	IMPOTS ET TAXES	5 463 951,00	5 567 852,00	+1,90 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 352 259,17	1 262 623,00	-6,63%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 037,49	21 751,00	+8,55 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 465,00		- 100%
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>8 030 628,25</b>	<b>7 125 254,00</b>	<b>-11,27%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 791,00	6 791,00	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	451 635,67	755 487,77	+67,28%
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 489 054,92</b>	<b>7 887 532,77</b>	<b>-7,09%</b>

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 85,36 %

Ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour les contrats CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 76,91 %

Parallèle à faire avec le Chapitre 011 des dépenses (charges à caractère général). Les remboursements de travaux délégués de voirie seront comptabilisés lors d'une prochaine décision modificative en section d'investissement en 2020.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 1,90 %

Voir les explications au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 74 = dotations et participations : - 6,63%

La participation de l'Etat pour les maisons de services aux publics devrait baisser.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 8,55%

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations.

Chapitre 002 = résultat de fonctionnement reporté

Une somme de 755 487,77 € est affectée.

## BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2020

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** (déficit de fonctionnement et excédent d'investissement de 1 242,85 €) qu'il convient de reporter en 2020.

### B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 7 474 003,58 € dont :

- 3 736 553,79 € pour le fonctionnement,
- 3 734 449,79 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses HT de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements et travaux) : achat de matériels pour l'entretien des espaces verts, travaux de voirie,
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : 92 000,00 € dont 74 000,00 € qui correspondent aux charges de gestion courante reversées au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 23 904,00 €.

Pour les recettes HT de fonctionnement, sont prévus :

- 49 775,00 € de ventes de terrains,
- Un versement de 163 346,85 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 211 017,85 €.

## BUDGET ZAE VILLIERS-NONAINS 2020

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat de 0,00 €** (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 5 320,24 €) qu'il convient de reporter en 2020.

### B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 54 702,84 € dont :

- 24 722,30 € pour le fonctionnement,
- 29 980,54 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 63512 : les impôts fonciers sont prévus à hauteur de 62,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 62,00 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par les écritures de stocks.

## BUDGET ZONE BONJUAN 2020

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat de 3 399,99 €** (excédent de fonctionnement de 89 996,72 € et déficit d'investissement de 86 596,73 €) qu'il convient de reporter en 2020.

## **B/ Budget 2020**

Le budget s'équilibre à la somme de 349 786,91 € dont :

- 176 593,45 € pour le fonctionnement,
- 173 193,46 € pour l'investissement.

Les dépenses et recettes sont essentiellement des écritures de stocks (comptabilisation de la valeur du terrain).

## **BUDGET DECHETS MENAGERS 2020**

### **A/ Les résultats**

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un excédent cumulé de 82 609,51 €** (excédent de fonctionnement de 29 825,06 € et excédent d'investissement de 52 784,45 €) qu'il convient de reporter en 2020.

### **B/ Budget 2020**

Le budget s'équilibre à la somme de 3 491 719,62 € dont :

- 2 591 354,00 € pour le fonctionnement,
- 900 365,62 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 2 031 000,00 € pour les prestataires de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 22 800,00 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 5 425,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 090 987,00 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 456 392,00 € de subvention.

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées :

- Du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 25 000,00 €,
- De la construction de la déchetterie située à SAINT-BRANCHER (730 766 €),
- De la mise aux normes des déchetteries (61 164 €),
- De l'aménagement du point d'apport volontaire de la déchetterie de MONTILLOT accessible de l'extérieur (29 210 €),
- Des investissements à hauteur de 20 250 € (installation de bacs de tri à AVALLON et VÉZELAY, acquisition de bacs et benne).

## **BUDGET ENFANCE/JEUNESSE 2020**

### **A/ Les résultats**

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un excédent cumulé de 18 071,32 €** (excédent de fonctionnement de 36 246,61 € et déficit d'investissement de 18 175,29 €) qu'il convient de reporter en 2020.

### **B/ Budget 2020**

Le budget s'équilibre à la somme de 1 936 107,02 € dont :

- 1 725 724,87 € pour le fonctionnement,
- 210 462,15 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- L'intégration du projet de couches lavables à la crèche CARIBOU,
- L'augmentation des charges de personnel (fin des emplois aidés).

A noter également qu'un virement de 71 981,79 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 262 770 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 887 515 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- Un versement de 543 952,15 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- Une participation financière de la Communauté de Communes du SEREIN pour le fonctionnement des crèches (30 754,00 €).

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 9 778 €, de travaux à prévoir (Toiture et mise aux normes électriques de l'étage de la crèche Caribou, extension de l'ALSH, installation de radiateurs au RAM) pour 169 069,04 €.

## BUDGET MAISON DE SANTÉ 2020

### A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 47 206,43 €) qu'il convient de reporter en 2020.

Pour financer la construction, deux emprunts ont été contractés :

- 100 000 € sur 8 ans, en 2014,
- 952 231 € sur 20 ans, en 2016.

### B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 199 993,48 € dont :

- 97 459,00 € pour le fonctionnement,
- 115 011,43 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60611-60612-60621 (eau, électricité...) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 7 810 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 6 200,00 € pour des petits travaux,
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 10 523,00 €.

A noter également qu'un virement de 58 621,91 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 6 540,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé,
- 34 495,00 € de revenus des immeubles (loyers),
- un versement de 56 424,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses HT d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 57 275,00 €, l'installation d'un adoucisseur (6 000 €) et d'une étude relative à l'aménagement du parking pour un montant de 4 530,00 €.